



DGA Vie locale et citoyenneté
Direction Politique de la ville et Animation du territoire
Service Animation du territoire

Compte rendu des échanges
conseil de quartier du Vieux Saint-Ouen
Lundi 3 juin 2024

Élu.es :

- Sidonie Baignères adjointe à la Démocratie locale et citoyenne
- Michèle Coadic déléguée au Dialogue citoyen,
- Géraldine Beausivoir élue de quartier, conseillère adjointe à la Jeunesse
- Steve Larranaga élu de quartier, adjoint aux Affaires sociales
- Emna Sghaïer élue de quartier, adjointe à la Vie associative
- Sébastien Zonghero délégué à l'Aménagement et au Développement durable

Excusé: Roman Stachejko

Ordre du jour :

- ❖ Aménagements des quais de Seine

- ❖ Bacs à compost
- ❖ Périmètre sécurité JOP
- ❖ Renouvellement des conseils de quartier

Ce compte rendu et le document de présentation seront sur la plateforme <https://jeparticipe.saint-ouen.fr/>

Mot d'introduction de Sidonie Baignères et Michèle Coadic

Les élues rappellent le rôle des conseils de quartier, moments d'échanges avec la population qui permettent d'informer des sujets les plus récents et de faire remonter à la municipalité les questions qui intéressent les habitant.es du quartier.

Après une présentation de l'ordre du jour, les sujets suivants ont été exposés et suivis pour chacun d'entre eux d'un temps de questions-réponses. En voici une synthèse.

Aménagements des quais de Seine

Cette présentation a permis de mettre en valeur les nouveaux aménagements pour des déplacements actifs (marche, vélo...) le long de la Seine, sans que la circulation automobile ne soit gênée. L'enjeu est de faire venir le public vers les quais avec des bords de Seine de qualité. Les opérations sont séquencées en 4 zones (Village olympique, Pont de Saint-Ouen, Docks et SycTom. Les travaux menés et à venir permettent d'offrir à terme des activités sportives, des activités familles, de la détente tout le long des quais. Un belvédère sera prévu dans le secteur, étant donné l'implantation favorable pour installer un promontoire avec une vue dégagée. Une large partie de ces aménagements permettra de végétaliser ces quais de Seine et certains espaces seront propices à une programmation culturelle.

A la rentrée, un groupe de travail de l'équipe d'animation du Vieux Saint-Ouen pourra se réunir pour travailler les aménagements de mobilier urbain de ce secteur.

-La passerelle entre le Village olympique et l'île Saint-Denis pourra-t-elle être empruntée dès la fin des Jeux olympiques ?

Oui, fin septembre les espaces publics et équipements liés aux Jeux seront ouverts et accessibles au public.

-Les entrées et sorties de l'école Anatole France seront-elles sécurisées ?

L'école sera vraiment éloignée de toute circulation. Les cheminements piétons vers les quais depuis ce secteur seront bien aménagés afin de permettre des allées et venues sécurisées.

-Une zone vers l'église est livrée aux dépôts, abandon de débris alors que cet espace pourrait être convivial. La Ville peut-elle se saisir du sujet ?

Une habitante propose d'organiser un rallye citoyen pour faire disparaître les déchets accumulés. Ceci sera une solution mais temporaire. Cette zone est concernée par plusieurs opérateurs (Département, gestionnaire des quais de Seine, Ville, Plaine Commune...) susceptible d'intervenir pour son entretien ce qui complique les choses.

Par défaut, les signalements doivent être réalisés avec l'application *Bien vu* de Plaine Commune.

Ce sujet pourra être travaillé en groupe d'animation pour réfléchir à des solutions pérennes. Par

ailleurs, la Ville saisira les services de Plaine Commune spécifiquement sur ce sujet pour avoir un suivi plus attentif.

Bacs à compost

Cette présentation a fait suite à des remontées d'habitant.es du quartier qui constatent un manque d'offre de composteurs de proximité. Une habitante du Vieux Saint-Ouen se rend à l'Île Saint-Denis pour déposer ses déchets. Des composteurs existent aussi aux Docks ou à la régie des quartiers rue du Docteur Bauer, mais cela ne propose pas une offre de quartier.

A l'occasion de la présentation, Plaine Commune a rappelé l'obligation pour les collectivités depuis le 1er janvier 2024, de présenter une solution de compostage auprès de la population.

Dans ce cadre, des bio seaux peuvent être donnés aux particuliers et des ateliers sont dispensés pour savoir trier ses déchets. Par ailleurs, Plaine Commune permet d'accompagner le compostage collectif avec des diagnostics afin d'une part d'identifier des emplacements potentiels de composteurs et d'autre part de développer une activité de compostage. Ceci se fait par l'entremise d'un maître composteur qui assure la mise en place du dispositif ainsi que le suivi dans les premiers mois.

Si un groupe d'habitant.es est intéressé par un composteur de quartier, Plaine Commune peut apporter un soutien mais précise que cette démarche requiert des personnes mobilisées dans le temps.

Dans ce même cadre, des points d'apport volontaire (poubelles de déchets alimentaires, organiques, ménagers...) seront disposés par Plaine Commune à travers Saint-Ouen dans les semaines qui viennent. Un récapitulatif des implantations de ces PAV sera fait une fois celles-ci finalisées.

Pour toute information compost : Aminata Ba, responsable prévention des déchets et sensibilisation au tri à Plaine Commune

Mail : aminata.ba@plainecommune.fr

Périmètre sécurité des Jeux olympiques et paralympiques

A l'approche des JOP, un point sur les zones de sécurité et circulation a été fait afin de renseigner les dernières informations délivrées par les services de l'Etat. Il est important de retenir que les circulations à pied, vélo et trottinette ne seront pas contraintes dans les zones bleu et rouge. L'accès aux zones rouge impliquera d'avoir un pass avec QR code si l'on circule en véhicule motorisé. Les zones noires nécessiteront une autorisation pour y entrer : billet d'une épreuve, habilitation spéciale...

L'école Aretha Franklin aura-t-elle des restrictions pour entrer ?

Les seules restrictions concerneront la circulation automobile. Autrement, et sauf instructions contraires de la préfecture, les personnes pourront aller et venir dans le périmètre de l'école. Aucun décalage n'est prévu pour la rentrée scolaire en septembre, étant donné que l'Etat doit garantir de scolariser les élèves.

Si j'habite dans la zone bleue, dois-je avoir une formalité à remplir pour circuler en voiture ?

Pour les personnes résidant dans la zone bleue un justificatif de domicile suffira en cas de contrôle. Il est toutefois conseillé de faire faire un *pass Jeux*, afin de pouvoir circuler avec un véhicule dans les

zones rouges si cela s'avère nécessaire.

Un vélo cargo peut-il circuler en zone rouge sans laissez-passer ?

Théoriquement oui, cela est considéré comme un véhicule non motorisé. Mais tout dépend de la dimension du vélo cargo et de ce qu'il transporte. Un vélo cargo simple sera autorisé à circuler sans restriction. S'il est volumineux, un pass pourra être exigé.

Les zones rouges et noires seront densément pourvues en effectifs de police, dans un souci d'assurer la meilleure prévention et sécurité possible. Les services de l'Etat tiennent malgré tout à ce que les liens police-population demeurent fluides et apaisés. Il ne faudra pas hésiter à faire remonter toute question ou problème éventuel afin que les Jeux se passent au mieux pour le plus grand nombre.

Carte des périmètres JOP :

<https://plainecommune.fr/paris2024/les-jeux-perimetres-de-securite-et-circulation/>

Pour obtenir un laissez-passer : <https://www.pass-jeux.gouv.fr/demande/>

Renouvellement des conseils de quartier

Suite au renouvellement des conseils de quartier, des réunions avec les équipes d'animation seront proposées d'ici fin juin début juillet afin de travailler des sujets et des propositions éventuelles pour les six quartiers de Saint-Ouen.

Pour tout besoin d'information :

Sirine Belkhiri : sbelkhiri@mairie-saint-ouen.fr / 06 14 64 86 86

Benoit Angelini : bangelini@mairie-saint-ouen.fr

Et retrouvez l'ensemble des compte rendus, documents de présentations et informations sur <https://jeparticipe.saint-ouen.fr/>